

**Série de balados du FCPE – Innovation  
N° 12 – Innovation dans les services financiers**

Transcription<sup>1</sup>

Modérateur : Pierre Matuszewski

Intervenants : Annie Sinigagliese<sup>2</sup> et Ilana Singer

Pierre Matuszewski :

Bonjour à tous et à toutes, et bienvenue à la série de balados du FCPE. Je m'appelle Pierre Matuszewski et je suis membre du conseil d'administration du Fonds canadien de protection des épargnants, ou FCPE. J'ai le plaisir d'être votre animateur pour notre balado du jour dont le sujet est « l'innovation dans les services financiers ». Les innovations en matière de technologies et de produits sont en train de transformer l'industrie canadienne des services financiers. Dans ce balado, nous aborderons quelques innovations en matière de produits, que nous observons dans le secteur des services financiers. Nous explorerons quelques innovations administratives, des changements dans les systèmes de distribution, et certaines façons dont l'intelligence artificielle est employée dans ce secteur. Nous accueillons aujourd'hui Annie Sinigagliese, directrice générale de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières ou ACCVM, et Ilana Singer, vice-présidente et secrétaire générale du FCPE. Bonjour Annie, bonjour Ilana.

Annie Sinigagliese :

Bonjour Pierre, merci de m'avoir invitée.

Ilana Singer :

Bonjour Pierre, je suis ravie de me joindre à vous aujourd'hui.

Pierre Matuszewski :

Merci à vous deux. Commençons par présenter brièvement nos invitées du balado du jour. Annie pouvez-vous décrire à nos auditeurs le rôle de l'ACCVM et vos domaines d'intérêts particuliers ?

Annie Sinigagliese :

Oui, Nous sommes une association nationale qui représente 117 firmes de courtage en valeurs mobilières. Le but de notre association est de réunir les représentants des firmes de courtage, des organismes de réglementation, des gouvernements et d'autres intervenants du secteur pour pouvoir discuter et aborder des problèmes actuels et émergents dans notre industrie. Personnellement, je suis à l'association depuis six ans et je m'occupe notamment de tout ce qui est Fintech et innovation.

---

<sup>1</sup>Cette transcription a été éditée pour en rehausser la clarté et en faciliter la lecture. Ce balado est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas un conseil de quelque nature que ce soit.

<sup>2</sup> Annie Sinigagliese est maintenant Vice-présidente et Cheffe de produit, Croesus (depuis le 1er février 2022).

Pierre Matuszewski :

Formidable. La bonne personne pour le balado d'aujourd'hui ! Merci donc, Annie. Ilana, pouvez-vous nous présenter le FCPE et votre rôle dans l'organisation ?

Ilana Singer :

Merci Pierre. En tant que fonds d'indemnisation, le FCPE joue un rôle important dans le secteur financier. Nous aidons les investisseurs en protégeant les biens des clients détenus par un courtier membre, si ce courtier devient insolvable. Nos membres sont des courtiers en valeurs mobilières qui sont membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ou l'OCRCVM. Ces courtiers en valeurs mobilières sont également membres de l'ACCVM : l'association que représente Annie. Et ces firmes sont automatiquement membres du FCPE. Ainsi, le FCPE couvre les biens manquants détenus par un courtier membre pour le compte d'un client, si ce courtier devient insolvable. Notre priorité est toujours de transférer rapidement le compte d'un client vers un courtier solvable pour que le client puisse à nouveau accéder à son compte à la suite de l'insolvabilité du courtier. Pour ma part, je suis au FCPE depuis huit ans, et en plus de mon rôle de secrétaire générale, je supervise à la fois le processus de réclamations auprès du FCPE, et des initiatives de communication qui visent à accroître la notoriété du FCPE et à le faire connaître davantage.

Pierre Matuszewski :

Merci Ilana, ces grandes lignes que vous nous fournissez, vous et Annie, sont certainement très utiles pour nos auditeurs, j'en suis sûr. Passons maintenant au vif du sujet : l'innovation. Je pense que ce qui se passe ces derniers temps sur le plan de l'innovation en matière de produits dans le secteur des services financiers devrait intéresser nos auditeurs. Annie, vous dirigez le groupe des technologies financières ou Fintech de l'ACCVM. Quelles sont, selon vous, les principales innovations qu'adoptent actuellement les courtiers en valeurs mobilières ?

Annie Sinigagliese :

Il y a beaucoup d'innovation dans le secteur de l'investissement présentement. Et je crois qu'en raison de la pandémie de Covid-19, la vitesse d'adoption de ces innovations a considérablement augmentée. Donc lorsque le Covid-19 a frappé, les firmes de courtage avaient un réel besoin d'utiliser une meilleure technologie, qui soit plus rapide, pour qu'elles puissent continuer à bien servir leurs clients. Par exemple, sur le plan de la communication, il y a des applications mobiles et des chatbots qui ont contribué à améliorer l'expérience client. Cela a permis d'offrir aux investisseurs des moyens plus rapides et accessibles de rester en contact avec leur firme de courtage ou avec leur conseiller financier. Toujours en ce qui concerne les communications innovantes, ce que l'on a beaucoup vu, ce sont des plateformes de chat ou de vidéoconférence qui ont complètement modifié la façon de travailler dans le monde de la finance.

Et c'est à la fois pour les communications internes entre les différents départements, mais aussi pour les communications entre les firmes et leurs clients. Nous avons aussi vu d'autres innovations, par exemple, dans la façon d'ouvrir de nouveaux comptes pendant la pandémie.

Il y a eu des moyens innovants de remplir les documents d'ouverture de compte, ou pour une firme de vérifier l'identité de ses nouveaux clients. Étant donné que la vérification de l'identité ne pouvait pas être faite face à face, de nouveaux moyens ont été utilisés. Donc il y a eu beaucoup d'outils automatisés qui ont accéléré plein de processus et c'est une excellente nouvelle pour les clients mais aussi pour les firmes elles-mêmes. Nous avons aussi vu des

départements de conformité qui ont pu effectuer leur travail de façon plus rapide et avec de meilleurs résultats grâce à la technologie. Et les nouvelles innovations ont aussi permis une meilleure stabilité et une meilleure efficacité au niveau des systèmes opérationnels, ce qui n'était pas possible sans innovation, ou ça aurait été fait avec un coût très prohibitif. Par exemple, les produits d'intelligence artificielle qui permettent aux données structurées et non structurées d'être analysées d'une façon que l'on n'aurait pas pu imaginer, il y a même peut-être une décennie. Il y a aussi une innovation qui se fait au niveau de la sécurité.

Et la sécurité, j'utilise ça au sens large du mot. Donc par exemple, il y a eu certains outils qui permettent de détecter, de prévenir la fraude liée aux paiements et ce, de façon immédiate. Et nous voyons aussi d'autres outils qui garantissent que les données des clients sont bien protégées et stockées de manière appropriée. Il est très important de mentionner que la cybersécurité et la confidentialité des renseignements personnels doivent absolument suivre le rythme de l'innovation.

Pierre Matuszewski :

Merci de cette réponse détaillée, Annie. C'est très intéressant. Je suis vraiment heureux de vous compter toutes les deux parmi nous. Je pense que nos auditeurs sont entre de bonnes mains compte tenu de vos rôles respectifs dans chacune de vos organisations. Enchainons avec vous, Ilana. Par les temps qui courent, les cryptoactifs sont l'une des plus importantes préoccupations pour bien des gens de l'industrie et pour les épargnants et investisseurs. Pouvez-vous décrire en quoi la cryptomonnaie préoccupe le FCPE ?

Ilana Singer :

Merci, Pierre. Je vais répondre à cette question avec plaisir. Tout d'abord, quand le personnel du FCPE prend connaissance d'un nouveau produit que nos courtiers membres veulent offrir aux clients, chacun de nous se fait un devoir d'en apprendre le plus possible sur ce nouveau produit. Nous effectuons des recherches, nous consultons l'OCRCVM et les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Nous sondons l'industrie, y compris l'ACCVM et Annie et ses collègues. Nous demandons conseil auprès de nos avocats, nous regardons comment, ailleurs dans le monde, les fonds d'indemnisation comparables au nôtre prennent en compte ces particularités et nous étudions dans une large mesure ce qui se produirait si la garantie du FCPE s'appliquait de telle ou telle façon à une nouvelle classe d'actifs ou à un nouveau produit. Comme vous l'avez dit, ces derniers temps, les cryptoactifs sont l'une des plus importantes préoccupations des gens de l'industrie et des investisseurs. Sont-ils protégés par la garantie du FCPE ? Pour l'instant, nous ne pouvons répondre oui ou non avec certitude. Le FCPE travaille en étroite collaboration avec le personnel de l'OCRCVM et avec les autorités canadiennes en valeurs mobilières pour éclaircir trois points clés de cette catégorie d'actifs. Le premier point que nous examinons de plus près est la garde. La garde est importante pour nous. Nous cherchons à déterminer si un responsable de l'insolvabilité, par exemple, un syndic de faillite, serait en mesure de trouver les cryptoactifs de l'insolvabilité du courtier membre. Pour faciliter cette évaluation, le FCPE doit comprendre le cadre réglementaire de la garde des cryptoactifs que détient un courtier en valeurs mobilières pour le compte de ses clients. Le second point sur lequel se penche le FCPE est la question du contrôle et de l'accès. Une question pertinente se pose : comment accéder aux cryptoactifs en cas d'insolvabilité ? Nous cherchons à savoir si le syndic et le FCPE auront la capacité d'accéder aux cryptoactifs pour effectuer le transfert des actifs vers un courtier solvable après l'insolvabilité d'une firme. Enfin, l'évaluation est le troisième point. Les cryptoactifs sont un marché international qui ne dort jamais. Je pense que

beaucoup parmi nos auditeurs le savent. Si le FCPE s'est engagé à restituer les biens d'un client mais n'est pas en mesure de le faire parce que les actifs sont introuvables, il est possible de verser l'équivalent de la valeur en espèces à la date de l'insolvabilité. Quelle serait cette valeur ? Enfin, nous continuons à travailler avec nos homologues de l'industrie, notre conseil d'administration, y compris monsieur Matuszewski, notre animateur d'aujourd'hui et nos conseillers juridiques, pour évaluer avec une meilleure précision toutes ces questions importantes.

Pierre Matuszewski :

Merci de cette réponse, Ilana. Donc je retiens de votre commentaire que vous continuez l'étude de ces cryptoactifs et que les trois sujets importants sont la garde, le contrôle et l'accès et l'évaluation de ces actifs. Si l'on se tournait maintenant sur le plan des produits liés au cryptomonnaies et les fonds d'indemnisation. Existe-t-il des tendances dans d'autres pays qui, selon vous, pourraient intéresser nos auditeurs ? La question s'adresse à vous, Ilana.

Ilana Singer :

Merci, Pierre. C'est une excellente question. On s'étonne de constater le nombre de fonds d'indemnisation dans les pays du monde entier qui sont aux prises avec ce même problème. Nous avons récemment organisé et participé à une session de fonds de compensation internationaux, y compris les fonds comparables aux États unis, au Royaume-Uni, à l'Australie et au Japon. En fait, parmi les fonds comparables dans le monde avec lesquels nous sommes en contact, la majorité d'entre eux ne couvrent pas les cryptoactifs à l'heure actuelle. Il est vraiment utile de savoir que la plupart de nos homologues internationaux sont en train de découvrir l'univers des cryptoactifs au même moment que nous.

Pierre Matuszewski :

Eh bien, on peut vraiment voir une tendance ici. Une tendance à essayer de trouver ensemble une solution et je vous applaudis parce que vous confirmez que nous ne sommes pas une île ; mais on agit de concert avec les autres institutions équivalentes dans d'autres pays. Merci beaucoup, Ilana. Annie, votre point de vue ?

Annie Sinigagliese :

À l'association, nous avons soulevé la nécessité d'une réglementation accrue au niveau des actifs numériques, ou de ce que l'on appelle aussi les cryptoactifs dans le milieu. Les régulateurs canadiens présentement sont vraiment en train de former un cadre autour des plateformes de négociation. Par contre, il y a quand même de la formation qui est toujours nécessaire, je pense, au niveau du produit lui-même. Par exemple, je pense que la grande majorité des personnes qui achètent des cryptomonnaies ne comprennent pas nécessairement les principes fondamentaux de ces produits. Ils savent que la valeur a augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années, ils veulent des cryptoactifs et en achètent mais ils ne semblent pas être conscients des facteurs qui font monter ou baisser le prix. Personnellement je trouve cela très préoccupant.

Pierre Matuszewski :

Annie, j'ai très hâte de savoir comment vous appliquez votre rôle de dirigeante dans le domaine des technologies financières. Il est fascinant de voir la vitesse à laquelle les innovations

technologiques transforment le secteur des services financiers. Comment vous, demeurez-vous à l'affut des changements qui pourraient avoir une incidence sur le secteur des membres de votre association ?

Annie Sinigagliese :

En fait, l'association a créé son comité Fintech il y a environ cinq ans. Au fil des rencontres, nous partageons de l'information avec nos membres, qui sont sur ce comité, souvent des responsables technologiques. Mais nous partageons aussi avec des fournisseurs technologiques, avec des pôles d'innovation comme Finance Montréal ou MaRS Discovery. Nous partageons aussi avec des Fintechs. Donc, pour vraiment avoir des connaissances à jour en innovation, nous devons collaborer et partager de l'information. Personnellement j'assiste à beaucoup d'événements Fintech au cours d'une année et je passe beaucoup de temps aussi sur LinkedIn et sur les autres médias sociaux pour voir ce qui est développé ici et ailleurs.

Pierre Matuszewski :

Okay donc je constate que c'est vraiment une surveillance de tous les instants et une participation avec tous les partenaires de l'industrie. Bravo pour cette veille que vous avez en place, Annie. Ilana, pouvez-vous expliquer, vous, à nos auditeurs, comment vous aidez votre organisation à demeurer informée des innovations qui pourraient toucher le domaine des épargnants ou le secteur des courtiers en valeurs mobilières ?

Ilana Singer :

Merci, Pierre. Comme vous le savez, au FCPE nous effectuons une analyse bihebdomadaire de l'actualité. Cette analyse est transmise à l'ensemble de l'organisation et au conseil d'administration. Nous échangeons également de l'information régulièrement avec nos homologues internationaux sur des sujets qui nous concernent tous. Par exemple, les insolubilités, de nouveaux produits y compris des cryptoactifs, comme je l'ai dit auparavant, et les risques dans le marché. Une autre initiative du FCPE que j'aime particulièrement est la création de séries de balados, comme celui-ci. Nous sommes fiers d'avoir lancé en octobre 2020 notre premier balado intitulé « Leçons tirées de crises antérieures ». Il explore comment les leçons tirées des crises précédentes peuvent nous aider à traverser la situation actuelle causée par la pandémie de Covid-19. Notre deuxième série de balados portait sur le leadership en temps de crise. Nous travaillons actuellement sur la création d'épisodes concernant le thème de l'innovation, dont fait partie ce balado. Comme vous le savez, nous avons eu de très bons commentaires sur les séries publiées jusqu'à présent. Et ce n'est pas fini, nous sommes en train d'en préparer d'autres. Avec l'aide d'Annie et de ses collègues, l'ACCV a intégré à son site Web une page consacrée au FCPE. À travers cette initiative nous espérons demeurer toujours au courant, concernant les affaires qui concernent les investisseurs, les firmes et les régulateurs.

Pierre Matuszewski :

Très intéressant, Ilana. Avez-vous d'autres choses à ajouter ?

Ilana Singer :

Comme Annie l'a constaté, je reste au courant en participant aussi dans les média sociaux à des conférences et à des ateliers pertinents. Par exemple, j'ai récemment animé un forum d'investisseurs individuels sur les innovations des technologies financières et les cryptoactifs,

organisé par le Northwind Professional Institute. Nous avons aussi discuté de la blockchain et de son impact sur le système financier plus généralement. Je pourrais continuer longtemps, mais je ne donnerai qu'un autre exemple de la façon dont nous essayons de suivre le rythme des technologies novatrices. Comme je l'ai mentionné auparavant, nous maintenons de bonnes relations avec nos homologues internationaux. À travers ces relations, nous essayons de nous tenir au courant de nouvelles pratiques exemplaires et nous profitons des leçons qu'ils ont tirées. Par exemple, la mise en œuvre de nouvelles technologies dans les processus de réclamations. Au début de la pandémie, nos homologues espagnols ont vécu l'insolvabilité d'un courtier espagnol à la mi-mars 2020. 13 jours après le lockdown en Espagne. Ils ont dû gérer l'insolvabilité à distance et ont lancé un processus de demande de réclamation en ligne sur un portail Web. Ils nous ont expliqué le déroulement de la transition, les partenaires technologies choisis et les plateformes utilisées. Ces renseignements ont été inestimables. Nous les exploiterons sans aucun doute lorsque nous mettrons en œuvre notre propre processus de réclamation en ligne.

Pierre Matuszewski :

Merci, Ilana, pour ces précisions et ces exemples très concrets de consultations avec ce qui se fait de mieux à travers le monde. C'est certainement une très bonne utilisation de votre temps. Il est essentiel que nous demeurions au courant des changements et des innovations qui pourraient toucher le domaine de l'indemnisation des épargnants, voire tout le secteur du courtage. C'est très intéressant d'entendre parler des balados sur l'innovation et des autres initiatives que vous avez mises en place au FCPE. Félicitations, Ilana, je vous encourage à continuer sur cette voie. J'aimerais maintenant passer à ma prochaine question. Dans un précédent balado sur l'innovation organisé par le FCPE, un haut dirigeant de la Banque mondiale qui est directeur des pratiques pour l'inclusion et l'infrastructure financière dans le secteur mondial des finances, de la concurrence et de l'innovation a prédit que dans les mois et les années à venir nous verrons beaucoup d'activités liées au cryptomonnaies stables et aux monnaies numériques des banques centrales. Il a ajouté que les marchés avancés et émergents seront tous deux aux prises avec ces enjeux et ces nouvelles technologies, dont la réglementation et la gestion ne sont couvertes par aucune ligne directrice. Annie, mes questions suivantes s'adressent à vous. Êtes-vous d'accord avec l'observation de Mahesh ? Comment votre travail est-il touché par ce type de changement ou par toute autre transformation potentielle et fondamentale de l'industrie ?

Annie Sinigagliese :

Mon opinion est que les organismes de réglementation doivent s'adapter aux innovations, et non l'inverse. Les organismes de réglementation doivent améliorer leur façon de faire, doivent changer, aussi, en tant qu'organisations. Par exemple, au lieu d'embaucher plus d'avocats, peut-être qu'ils devraient embaucher des spécialistes en technologies de l'information. Des gens qui comprennent vraiment les produits innovants et toute la technologie qui est derrière ces nouveaux produits. Les organismes de réglementation doivent aussi avoir une vision globale de la réglementation, ce qui implique de ne pas rédiger des règles en silo, par juridictions physiques, c'est très important. Comme vous l'avez dit, vous et Ilana un peu plus tôt, les pays doivent vraiment s'unir pour réglementer l'innovation. Quand on pense par exemple que les données dans l'infonuagique, ce que l'on appelle le cloud : les données sont partout et nulle part à la fois. Les régulateurs doivent vraiment adopter une vision qui est globale et se réinventer pour bien protéger les investisseurs.

Pierre Matuszewski :

Merci, Annie, pour cette réponse encourageante et qui démontre la productivité nécessaire par les organismes de réglementation. Un autre sujet que je pense les auditeurs vont trouver très intéressant est celui du rôle de l'intelligence artificielle et son incidence sur le secteur des services financiers. Par exemple, peut-on prévoir le comportement des épargnants ? Je continue avec vous, Annie, pour mes prochaines questions. Croyez-vous que l'IA pourrait être utile pour tous les intervenants du secteur des services financiers ? Quelle responsabilité incomberait à ces utilisateurs, notamment en matière de confidentialité et de responsabilité ?

Annie Sinigagliese :

Je vois vraiment deux concepts clés dans votre question. Donc, premièrement l'innovation elle-même et deuxièmement, le cadre réglementaire. Si l'on commence avec l'innovation, c'est sûr que l'intelligence artificielle est vraiment utilisée dans différents domaines et représente beaucoup d'avantages pour le client et aussi pour les institutions financières. L'intelligence artificielle peut améliorer l'efficacité grâce à l'automatisation de certains procédés et processus. Cela peut aider à réduire les biais et les erreurs humaines et aussi améliorer la qualité de l'analyse des données. Concernant l'une de vos questions : vous m'avez demandé : est-ce que l'on peut prévoir le comportement des investisseurs ? Dans une certaine mesure, oui. Donc, un peu comme Netflix peut déterminer les séries et les films que l'on aime regarder, l'intelligence artificielle peut prédire le comportement d'un investisseur ou d'un épargnant. En termes simples, qu'est-ce que l'intelligence artificielle ? : c'est un outil qui lit des données, les analyse et créé une conclusion à partir de ces analyses. Si les données de départ sont de bonne qualité, et que l'analyse est bien programmée et fonctionne correctement, la conclusion du système devrait être bonne.

En d'autres mots, s'il y a certains problèmes dans les données de départ ou que l'analyse a été mal programmée, vous ne devriez pas vous fier à ce qui sort du système. Quelque chose qui est important aussi à mentionner, c'est que l'humain doit faire partie du bon fonctionnement de l'intelligence artificielle. L'humain doit vraiment surveiller la machine, si l'on veut. Et j'ai parlé antérieurement de différentes façons d'appliquer l'intelligence artificielle dans notre industrie ; il y en a beaucoup d'autres. Donc par exemple, elle peut aider à identifier les types d'investissement qui conviennent le mieux à un client. Elle peut aider les équipes de surveillance de marché, chez les firmes courtage, en identifiant par exemple les délits d'initiés ou la manipulation de marchés. On voit aussi certains outils qui sont utilisés pour offrir une meilleure expérience client. Par exemple, les chatbots sur des sites internet qui sont de plus en plus utilisés pour fournir des réponses aux questions générales des clients. Ça c'était la première partie de votre question donc, l'innovation. Maintenant si l'on parle de cadre ou de structure réglementaire autour de l'intelligence artificielle, il est nécessaire que les institutions financières aient des règles établies pour notamment la confidentialité, la gestion des risques et la gouvernance. Les organismes de réglementation sont très au courant de cela. Par exemple, il y a l'OICV, l'Organisation internationale des commissions de valeurs, qui a récemment publié six mesures qui doivent absolument être mises en œuvre lorsqu'une firme utilise de l'intelligence artificielle. Encore une fois, parce que les données sont partout et nulle part à la fois, quand on parle d'innovation et de cloud ; d'infonuagique, la réglementation des outils et des produits innovants doit être harmonisée et mise en œuvre à l'échelle mondiale. Je pense que c'est cela, vraiment, le point majeur. Ce n'est pas le moment pour les organismes de réglementation provinciaux de mettre en œuvre des règles différentes dans différentes provinces. Mon dernier point est que les organismes de réglementation et les gouvernements

dovient travailler ensemble pour superviser l'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle.

Pierre Matuszewski :

Merci, Annie, de cette grande explication. Ce que j'en retiens, au-delà des détails que vous avez donnés, c'est que l'IA finalement, est un outil à l'usage de l'humain, qui ne remplace pas l'humain et qui doit être encadré. Votre explication était très claire là-dessus. Ilana, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose sur l'intelligence artificielle et son utilisation par les conseillers financiers ?

Ilana Singer :

Merci, Pierre et Annie, pour cette explication très détaillée. Ce que j'aimerais soutenir, c'est vraiment le fait qu'au niveau réglementaire, ça doit être une réglementation globale. Et puis, au niveau mondial, pour que tous les utilisateurs et tous les fournisseurs connaissent bien les règles et du point de vue de l'investisseur, ce soit aussi avec le but de protéger les investisseurs pour que l'IA ne les lèsent pas.

Pierre Matuszewski :

Merci, Ilana. Écoutez, notre temps ensemble semble toucher à sa fin. Je tiens vraiment à vous remercier toutes les deux, Annie et Ilana, d'avoir participé à ce balado et d'avoir partagé ces informations pertinentes avec nos auditeurs. Je tiens également à remercier nos auditeurs pour leur temps. J'espère que vous avez trouvé cette discussion stimulante. Consultez votre site web au [www.fcpe.ca](http://www.fcpe.ca) pour nous transmettre vos commentaires. De plus, nous vous invitons à écouter les autres balados du FCPE qui se trouvent également sur notre site Web ou sur les chaînes de baladodiffusion. Vous pouvez enfin aussi lire les transcriptions de ce balado qui sont accessibles en anglais et en français sur votre site Web.

Ilana Singer :

Merci Pierre pour vos questions et pour votre excellent rôle en tant qu'animateur. Merci aussi à Annie.

Annie Sinigagliese :

Merci à vous Pierre, et merci Ilana. Encore une fois, une discussion très agréable avec vous deux. Merci.

Pierre Matuszewski :

Merci donc, Annie. Alors donc chez auditeurs, je suis Pierre Matuszewski, au nom d'Annie Sinigagliese, de l'ACCVM et d'Ilana Singer du FCPE, merci de vous être joints à nous, et à la prochaine.